



1 Champ d'application

La présente description de service a pour objet l'accès Internet du service par satellite (ci-après "accès Internet SAT") de Swisscom (ci-après "Swisscom").

Le contrat pour les clients de l'accès Internet SAT se compose des documents contractuels réglementaires prévus pour l'accès Internet DSL (Conditions générales services Internet, description de services DSL de services DSL et description de services installation à domicile DSL) et du présent document, qui présente de manière exhaustive les différences spécifiques à l'accès Internet SAT.

2 Prestations de Swisscom

2.1 Étendue

2.1.1 Accès Internet SAT.

Accès Internet SAT permet, moyennant un forfait mensuel fixe, d'avoir accès à Internet à l'aide d'une antenne parabolique, aux vitesses de transmission mentionnées au chapitre 2.1.2.

Les vitesses de transmission sont des prestations optimales et ne peuvent être garanties. En périodes de pointe, la vitesse de connexion peut être temporairement réduite en fonction du volume de données, à l'entière discréction de Swisscom (Fair Use Policy). Cette mesure permet de garantir à l'ensemble des clients accès Internet SAT un fonctionnement fluide et sans interruption de la connexion Internet. Les restrictions détaillées sont publiées sur le site Internet www.swisscom.ch/grundversorgung-fup

2.1.2 Étendue des prestations

Accès Internet SAT

- Naviguer sur Internet à une vitesse pouvant atteindre 2'000 kbit/s sur la voie descendante et de 200 kbit/s sur la voie ascendante
- Redevance mensuelle: CHF 34.- (avec Service Package Classic)

2.2 Prestations supplémentaires optionnelles

Le client ne peut pas obtenir d'adresse IP statique.

3 Prestations des clients

3.1 Obligations de collaborer

3.1.1 Autorisations

Pour la mise en service sur le site du client, une antenne parabolique est installée par Swisscom. Dans certaines communes, cette installation nécessite un permis de construire. Si le client est locataire de son logement, l'accord du bailleur/du propriétaire est en outre nécessaire.

Les clients sont responsables de l'obtention préalable des autorisations et approbations requises. Le cas échéant, Swisscom aide ses clients à obtenir un permis de construire.

Swisscom n'est pas tenue de fournir le service si la commune compétente n'accorde pas de permis de construire ou si le bailleur/propriétaire refuse l'autorisation d'installation ou retire ultérieurement cette autorisation. En pareil cas, le contrat devient

Accès Internet par satellite

Description de services

caduc. Les frais occasionnés par de fausses indications du client sont supportés par ce dernier.

4 Facturation et conditions de paiement

Aucune divergence (cf. description de services DSL).

5 Garantie

Aucune divergence (cf. description de services DSL).

6 Dispositions particulières

Il n'est possible de s'abonner à l'accès Internet SAT qu'avec le pack de services "Classic" de Swisscom. Il n'est pas possible d'obtenir d'autres packs de services pour l'accès Internet SAT.

7 Terminal (kit de démarrage)

7.1 Achat du terminal

Les terminaux pour l'accès Internet SAT ne sont pas offerts à la vente aux clients.

7.2 Prêt / installation

7.2.1 Prêt du kit de démarrage

Les terminaux nécessaires (modèle satellite et routeur WLAN) et l'antenne parabolique (avec LNB) sont mis à disposition des clients à titre de prêt pour la durée du contrat, sous la forme d'un kit de démarrage.

L'antenne parabolique et les terminaux demeurent la propriété de Swisscom.

7.2.2 Installation

L'installation en façade et l'orientation de l'antenne parabolique sont réalisées par les spécialistes de Swisscom aux frais de celle-ci.

Si le client ne souhaite pas que l'antenne parabolique soit installée sur la façade du bâtiment, il est tenu de faire installer par des spécialistes et à ses propres frais une barre de montage résistant aux intempéries (d'un diamètre de 50 mm). L'emplacement de la barre de montage doit être choisi de manière à assurer la "visibilité" non obstruée (line of sight) avec le satellite et une distance (longueur de câble) au modem du satellite de 30 m au maximum.

L'installation à domicile de l'accès Internet SAT est payante et comprend l'installation du routeur WLAN, du modem du satellite et la configuration de l'accès Internet SAT avec enregistrement du nouveau client Swisscom. Le prix d'une installation à domicile est de CHF 195.-.

Pour des raisons techniques, l'installation à domicile, recommandée pour l'accès Internet SAT et proposée de manière standard. Sur demande expresse du client, celui-ci peut se charger de l'installation à domicile sous sa propre responsabilité et à ses propres frais.

7.2.3 Remplacement des terminaux en prêt

Si le matériel prêté est défectueux, Swisscom veille à son remplacement. Le client n'est autorisé ni à intervenir lui-même sur le logiciel et/ou le matériel, ni à charger des tiers de le faire.

7.2.4 Maintenance

La maintenance des terminaux prêtés s'effectue conformément au chapitre 7.1.2 de la description de services de DSL de Swisscom.

7.2.5 Commande de Swisscom TV

Le service Swisscom TV ne peut être utilisé en plus de l'accès Internet SAT.

8 Résiliation

8.1 Modalités

Au moment de la résiliation, le client est tenu de renvoyer à Swisscom les terminaux prêtés (modem satellite et routeur WLAN), de leur propre initiative et à leurs frais. S'il ne s'exécute pas après une sommation unique de Swisscom, le client est redevable à Swisscom du montant de CHF 490.–.

En cas de résiliation de l'accès Internet SAT, l'antenne parabolique sera soit démontée par Swisscom soit laissée en place avec l'accord du bailleur/propriétaire, à l'entière discréction de Swisscom. Si, malgré l'accord du bailleur/propriétaire, le client insiste pour une désinstallation, ou si une désinstallation s'impose en raison d'un comportement enfreignant le contrat de la part du client, ce dernier en supporte les coûts. Le prix de la désinstallation s'élève dans ce cas à CHF 195.–.

Le client peut procéder à la désinstallation de la parabole du satellite, sous sa propre responsabilité et à ses propres frais. Dans ce cas, le client est tenu de se mettre en relation avec Swisscom et de renvoyer l'antenne parabolique à Swisscom, à ses propres frais.